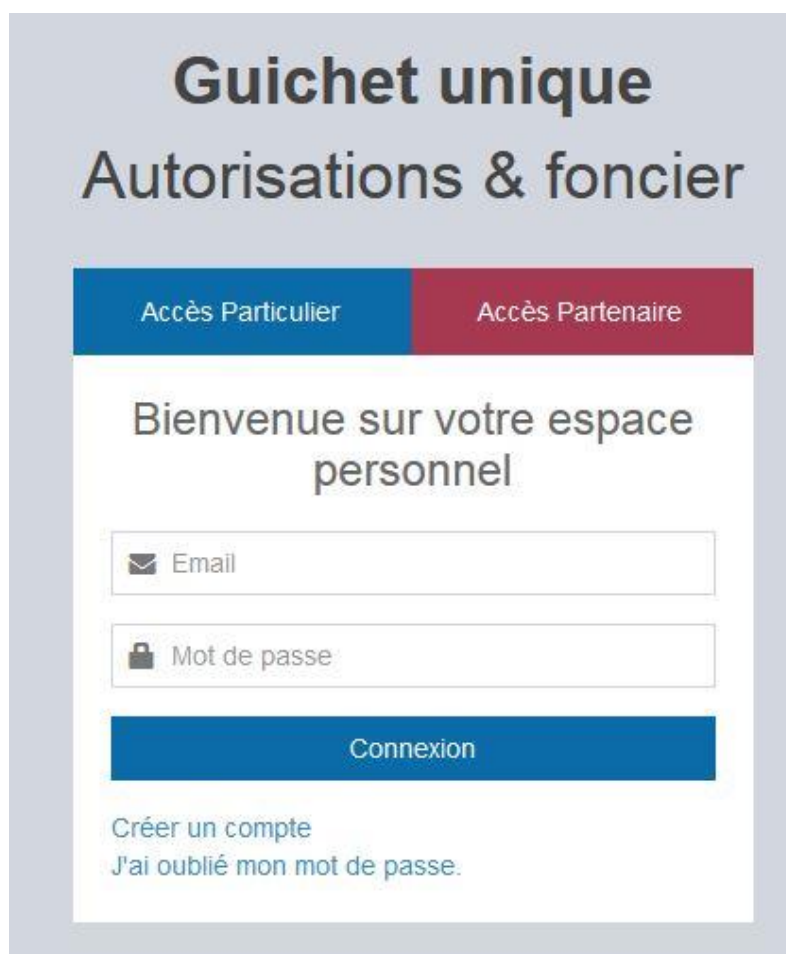


Urbanisme

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), c'est possible.

The image shows a login interface for the 'Guichet unique Autorisations & foncier'. At the top, there are two tabs: 'Accès Particulier' (selected) and 'Accès Partenaire'. Below the tabs, the text 'Bienvenue sur votre espace personnel' is displayed. There are two input fields: 'Email' with an envelope icon and 'Mot de passe' with a lock icon. A blue 'Connexion' button is positioned below the password field. At the bottom, there are two links: 'Créer un compte' and 'J'ai oublié mon mot de passe.'.

Guichet unique
Autorisations & foncier

Accès Particulier Accès Partenaire

Bienvenue sur votre espace personnel

Email

Mot de passe

Connexion

[Créer un compte](#)
[J'ai oublié mon mot de passe.](#)

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (*certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir*) directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais en vous connectant sur le site dédié GNAU. Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier, les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

Comment faire ?

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez :

- ▶ Créer un compte,
- ▶ Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...),
- ▶ Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- ▶ Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- ▶ Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. La Commune sera alors informée du dépôt d'un dossier et un récépissé de dépôt vous sera automatiquement délivré.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

- **Rendez-vous sur** : <https://stvaleryencaux.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
(mention légale du site)

À NOTER

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, **il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie** ou de l'adresser par courrier.

Mairie de Saint-Valery-en-Caux

Service Urbanisme

Place Charles de Gaulle

76460 Saint Valery en Caux

Liens vers les différents projets

Permis d'Aménager : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>

Permis de Construire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>

Permis de Démolir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980>

Déclaration Préalable : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Certificat d'Urbanisme : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970>

Droit de Prémption Urbain : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1492>

Contact

Service des autorisations du droit des sols

Responsable : Corinne DUJARDIN

Tel : 02 35 57 90 63

Mail : urbanisme@ville-saint-valery-en-caux.fr

Assistante urbanisme : Gaëlle LONGUET

Tel : 02 35 57 90 63

Mail : urbanisme2@ville-saint-valery-en-caux.fr

Permanences sur rendez-vous

Mardi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30